

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PARIS : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

ON S'ABONNE :

A SAUMUR, chez tous les Libraires. A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Chez M. BAYAS-LAFITE et Co, Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Janvier 1881.

Chronique générale.

Au conseil des ministres qui s'est tenu lundi matin à l'Elysée, M. Barthélemy Saint-Hilaire a donné lecture des dépêches qui lui sont parvenues au sujet des affaires helléniques.

Il a exposé que la Porte manifestait actuellement d'excellentes dispositions à l'égard du règlement pacifique du différend turco-grec; mais que d'autre part la Grèce, persistant dans son attitude belliqueuse, risquait de compromettre le succès des négociations actuelles.

Il a exprimé à ce sujet la crainte que la résistance de la Grèce n'entraînât la Turquie à une action militaire, de laquelle pourrait bien sortir une conflagration européenne.

Il a ajouté, en terminant, que le roi des Grecs, comprenant les représentations des puissances, ne se dissimulait pas la gravité de la situation et les dangers de cette politique belliqueuse, mais qu'il était entraîné par le mouvement irrésistible de l'opinion et qu'il compromettrait son trône en essayant de s'opposer au courant général.

On nous affirme que M. de Girardin, avant de quitter Paris, avait adressé à M. le Président de la République une lettre qui avait été lue lundi au conseil des ministres.

Le directeur de la France aurait cru de son devoir de donner quelques avertissements salutaires à M. Grévy, à propos des tendances qui se manifestent, en s'accroissant chaque jour davantage, dans un certain monde politique.

Le Constitutionnel donne aux électeurs pa-

risiens des conseils excellents, qui conviennent tout aussi bien aux électeurs de toutes les communes de France :

« Nous le disions la semaine dernière : le premier engagement que des électeurs municipaux ou autres ont à faire prendre à l'humble troupe des candidats, c'est l'engagement de ne pas se servir de leur titre pour pousser leur fortune, solliciter des places ou gagner de l'argent. La moralité publique exige à la fin que ces conditions soient imposées à tous ces ambitieux, qui ont la bouche pleine de grands mots, et qui, en dedans, ne calculent que les bénéfices divers qu'une élection leur rapportera.

« Ce sont des hommes désintéressés qu'il est nécessaire d'être avant tout et non plus des coureurs de places, qui sont pour la République un affaiblissement et un opprobre. « Il va sans dire qu'il faut leur demander encore d'être libéraux; et leur demander en outre ce qu'ils ont fait jusqu'ici pour la liberté.

« C'est sur ces deux vertus civiques, que représente éminemment M. Hervé, qu'il est essentiel de ventiler tout candidat: Est-il désintéressé? Est-il libéral? Voilà les premières et dominantes questions qu'il faut se poser. Car, hélas! par ce temps de détestable corruption et d'infâme platitude, les électeurs n'ignorent point que les hommes dont nous avons le plus besoin, ce sont des hommes désintéressés et libéraux.

« Assez des exploités faméliques de la démocratie, jouée, mystifiée, sacrifiée! Assez des débitants de belles phrases, sans principes, sans idées, sans conscience, sans pudeur, prêts à se vendre pour des jetons de présence! Quand on voit de pareilles mœurs en train de s'acclimater, il vous revient à l'esprit le mot, par lequel Jugurtha stigmatisait Rome arrivée au déclin de ses vertus et de son patriotisme: O urbem venalem!

L'affaire du bénitier de l'église Saint-Jacques, à la Villeite, aura-t-elle le sort de l'affaire du braconnier de Meudon?

Nous avons lieu de le soupçonner.

On n'a pas encore découvert l'auteur de cet acte criminel, et peut-être ne tient-on pas beaucoup à le découvrir. Il s'agit d'un délit commis dans une église; ceux qui ont été défigurés sont des cléricaux, puisqu'ils venaient à la messe; par conséquent, sous la République qui ferme les chapelles et qui chasse les religieux, les coupables, bons républicains, doivent être protégés.

Les commissaires de police, dit l'Union, qui vont être décorés pour avoir empoigné des moines ne peuvent pas déceint se montrer sévères pour les drôles qui jettent du nitrate d'argent dans les bénitiers.

Si, au lieu de tirer sur des séminaristes, le meurtrier de Meudon eût tiré sur M. Gambetta ou sur M. Grévy, cent agents eussent été mis en campagne le jour même. On aurait trouvé un coupable à tout prix, et, au besoin, on en aurait inventé un.

Si, au lieu de jeter des matières corrosives dans un bénitier, un marmiton se fût seulement avisé de mettre de l'huile de ricin dans les saucés de Trompette, toute la police crierait à l'empoisonnement, et tous les experts chimistes envahiraient les cuisines du Palais-Bourbon.

Mais des femmes et des enfants ont le visage brûlé par l'eau du bénitier changée en liquide corrosif. — c'est là une bonne farce pour les républicains. M. Andrieux lui-même a dû en rire comme d'un tour de carnaval fort innocent. Pourquoi ces gens-là vont-ils à l'église, et pourquoi trempent-ils leurs doigts dans un bénitier? La police n'est pas faite pour protéger leur sécurité.

On n'a donc rien trouvé jusqu'ici, et sans doute on ne trouvera personne, pas plus qu'on n'a trouvé l'auteur du coup de fusil de Meudon. Les coquins peuvent se livrer à tous leurs ébats sous l'administration de M. Andrieux.

Si la police est plus mal faite que jamais, ce n'est pourtant pas que les commissaires et agents fassent défaut, ainsi qu'on le verra par les lignes ci-après.

La République est décidément difficile à garder.

Nous n'en voulons pour preuve que l'accroissement de plus en plus marqué du nombre des agents de la police municipale.

En 1869, on n'en comptait guère à Paris plus de 4,800. Aujourd'hui, les cadres comprennent 7,800 commissaires de police, officiers de paix, inspecteurs, brigadiers, sous-brigadiers, gardiens de la paix, etc., etc. Ce personnel ne coûte pas moins de 45 millions 400,000 francs, dont moitié est supportée par l'Etat, moitié par la ville de Paris.

De pareils chiffres paraissent déjà fort respectables. Eh bien, cependant, nous sommes à la veille de les voir s'accroître encore.

Nous apprenons, en effet, que M. Andrieux, loin de supprimer telle ou telle brigade affectée à un service spécial, songe au contraire à en augmenter le nombre.

Aujourd'hui, les gardiens de la paix sont au nombre de 6,800; il s'agirait d'y joindre 200 nouvelles recrues, de manière à arriver au chiffre rond de 7,000.

Tel est le projet actuellement à l'étude.

Au moment où Blanqui descend dans la tombe, il est bon de faire remarquer que le vieux révolutionnaire écrivit en 1858 une lettre pleine de déférence et de respect à l'empereur Napoléon, en lui donnant des conseils sur l'organisation ouvrière au point de vue socialiste. Cette lettre s'est trouvée dans les papiers des Tuileries, en 1870, et a été publiée dans l'un des derniers fascicules parus.

C'est à tort que plusieurs journaux se préoccupent du successeur que le gouvernement doit donner au cardinal-archevêque de Cambrai.

M^r Mounier, évêque de Lydda, ayant été accepté il y a deux ans, par le gouvernement comme coadjuteur de l'archevêque de Cambrai, c'est ce prélat qui est appelé, aux ter-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(Suite.)

III

La solitude régnait depuis quelque temps autour de Valentine; elle restait immobile à la même place; le bruit des vagues se brisant avec un rythme monotone contre les rochers, celui du vent qui souffait avec une force croissante parvenait à peine à ses oreilles; plongée dans ses réflexions, elle tenait ses regards fixés sur la route que M^{lle} Bréhier et son fils avaient suivie en s'éloignant. Elle aurait conservé encore cette attitude immobile et méditative, si la vieille bonne ne l'avait avertie qu'il se faisait tard, et qu'une absence plus prolongée inquiétait M. Albanel.

Valentine se leva sans répondre, et reprit le chemin de la ville, mais elle ne semblait pas plus disposée à causer qu'à admirer la splendeur du spectacle qui sollicitait ses regards, et Angélique n'ayant obtenu que des réponses monosyllabiques à ses observations et à ses questions, comprit que la jeune fille aimait mieux s'entretenir avec elle-

même, et le reste de la route s'effectua sans qu'elle échangeassent une parole.

Lorsqu'elles rentrèrent, la soirée était avancée et le ciel était semé d'étoiles. M. Albanel était arrivé depuis quelque temps déjà. Il semblait tout joyeux, sa bonne et franche figure qu'encadraient des favoris grisonnants exprimait le contentement. Comme la jeune fille s'excusait de l'avoir fait attendre :

— Tu as bien fait de profiter de cette belle soirée; aussi bien le moment n'est pas loin où tu pourras rentrer à Paris et prendre dans le monde la place qui te convient. J'ai vu ton médecin, il m'a dit que je pouvais être désormais sans inquiétude, qu'il répondait de ta santé et que toutes les précautions que nous avons prises sont à l'avenir inutiles. On m'a fait honte de la simplicité à laquelle tu as jusqu'à ce jour été condamnée; on a raison, je veux que tu aies un train de vie et une élégance en rapport avec ta beauté; j'ai déjà pris des mesures à cet effet; tu m'accuseras, je le sais bien, d'avoir fait des folies, mais tu me pardonneras quand tu me verras heureux et fier de l'effet que produira une fille adorée.

Il était ce soir-là plus expansif que de coutume; il avait rencontré plusieurs personnes qui lui avaient fait un éloge enthousiaste de sa fille. Il avait eu un long entretien avec son beau-frère, vieux magistrat et célibataire qui lui avait parlé de

Valentine et lui avait demandé si elle persistait dans ses enfantilleries. Il avait entendu parler vaguement de M. Bocardet et comptait avoir des renseignements précis qui seraient, il n'en doutait pas, à l'avantage de ce bon homme.

Tout était pour le mieux; comme M. Albanel ne se préoccupait que du bonheur de sa fille, il ne demandait qu'à s'éclaircir, prêt à abandonner ses idées si elles rencontraient une objection sérieuse.

Valentine se bornait à faire timidement entrevoir à son père le danger de se lancer dans des frais que leur fortune ne comportait pas; il lui en coûtait de combattre cette satisfaction qui rayonnait sur son front et s'épanchait en propos intarissables.

— J'ai eu un véritable succès aujourd'hui au Palais, dit-il, j'ai fait triompher en appel une cause juste qu'un concours de circonstances fâcheuses avait fait perdre en première instance. J'aurais voulu que tu fusses là, aucune joie n'est complète pour moi si tu n'y es ta part.

« Les affaires vont bien; je suis en bonne voie. Quand on ne veut pas accepter toutes les causes bonnes ou mauvaises, les débuts sont terriblement difficiles au barreau; mais aussi, une fois les obstacles qui obstruent la carrière surmontés, on marche d'un pas assuré. Avec le témoignage de sa conscience, on a la considération publique, les clients ne manquent pas, parce qu'ils savent que

leur cause, soumise à l'appréciation d'un honnête homme qui ne s'en chargerait pas, s'il la croyait mauvaise, se présente sous ses auspices à moitié gagnée devant le tribunal; il n'a plus que l'embaras du choix. J'en suis là; le cap est doublé et je n'ai plus qu'à me laisser tranquillement aller sur une mer aux flots calmes. Je faisais aujourd'hui le compte de mes économies; elles s'élevaient à un fort joli chiffre qui, joint à ce que t'a laissé ta mère, constitue pour toi un chiffre très-respectable; on le sait, et si M. Bocardet, qui m'a semblé un bon choix, ne fait pas ton affaire, tu ne seras pas embarrassée pour le remplacer. Seulement il faudra sortir de la retraite dans laquelle tu te complais à vivre en sauvage. L'époque où nous avons perdu ta mère est déjà loin, mon enfant; je veux te produire dans le monde. J'ai rencontré aujourd'hui notre bâtonnier dans la salle des Pas-Perdus.

« — A propos, m'a-t-il dit après quelques minutes d'entretien, vous avez dans votre fille un vrai trésor, on le dit et je le sais; pourquoi la cachez-vous avec un soin jaloux? C'est une indignité, vous ne pouvez renoncer plus longtemps à nous la faire connaître. Je donne incessamment un bal; si vous ne me l'amenez pas, je ne vous pardonnerai de ma vie. »

« Il avait raison, j'ai promis pour toi, tu ne me désavoueras, n'est-ce pas? — Vous êtes le plus honnête et le meilleur des

mes mêmes du Concordat, à recueillir la succession de M^r Régner.

Le bruit court que le général Charton reprendrait très-prochainement la direction de l'École de Saint-Cyr.

Le commandant actuel n'a point réussi, paraît-il, à se faire aimer par les élèves, et la discipline s'en ressent.

Le conseil municipal de Paris a clos mardi sa dernière session; mais, avant la clôture, son président, M. Cernesson, a voulu célébrer ses gloires et ses bienfaits pour la plus grande édification des électeurs parisiens.

Le conseil a « affirmé ses convictions républicaines »; il a « à diverses reprises réclamé l'amnistie »; il a « rappelé qu'il fallait glorifier la mémorable date du 14 juillet »; il a « aussi affirmé la nécessité des franchises municipales », sans doute en imposant des écoles sans Dieu aux quartiers les plus catholiques et les plus monarchiques de Paris; il a considérablement élevé le chiffre des dépenses consacrées à l'enseignement primaire, en substituant les instituteurs laïques aux instituteurs congréganistes, plus instruits, mais moins payés.

C'est pourquoi les électeurs parisiens doivent être satisfaits des conseillers municipaux républicains qui ont servi leurs intérêts en faisant de la politique, en réclamant l'amnistie, en offensant la liberté de conscience et en dissimulant derrière des dégrèvements dérisoires des augmentations considérables. Mais vous verrez que dans nombre de quartiers ils refuseront de témoigner leur reconnaissance à ces braves municipaux-communards. Les ingrats!

ENSEIGNEMENT LAÏQUE.

Le *Journal d'Elbeuf* publie la lettre suivante, qui lui signale, à la charge d'un instituteur laïque de Caudebec, un fait d'une gravité exceptionnelle:

« Monsieur le rédacteur,

» Ils vont bien les instituteurs laïques de Caudebec!

» Hier soir, un des professeurs a cassé brutalement le bras gauche au jeune Hurel, âgé de douze ans, demeurant rue Mazagran, 5, à Caudebec.

» Prenez donc, je vous prie, les renseignements et ajoutez telles réflexions que bon vous semblera, car il est vraiment pénible, de par la loi, d'envoyer des enfants à de tels hommes pour les faire estropier au lieu de les instruire.

» Il paraît que l'instituteur en chef aurait, après ce chef-d'œuvre, poussé et brutalisé le blessé pour le mettre à la porte, parce qu'il pleurait, à tel point qu'il est tombé évanoui et a été longtemps sans connaissance. — X. »

Notre confrère ajoute:

« Des réflexions! en est-il besoin? le fait ne parle-t-il pas assez haut lui-même?

pères, vous savez bien que ma première loi est de vous obéir.

Elle laissa M. Albanel lui parler des projets qu'il formait, dérouler à ses yeux la riante perspective rêvée par sa tendresse; puis, profitant d'un moment où il gardait le silence:

— Vous rappelez-vous, mon père, lui dit-elle, les détails du procès que vous avez plaidé pour M. Richard Bréhier?

— Parfaitement, j'ai des raisons pour qu'ils soient présents à mon souvenir, puisque j'ai eu le désagrément de le perdre.

— Et vous pensez qu'il devait être inévitablement perdu?

— Quoique la question soit embarrassante pour un avocat, je ne puis que te répondre affirmativement, comme je crois l'avoir déjà fait. Je puis au moins me rendre le témoignage d'avoir fait tout ce qui était possible pour obtenir un résultat meilleur.

— Et cependant, quand vous vous en êtes chargé, vous croyiez que la cause était bonne, sans quoi vous ne l'auriez pas acceptée; vous n'êtes pas homme à vous prêter à un compromis avec votre conscience.

— Oui, je la croyais bonne, parce qu'on m'avait parlé d'une pièce qui aurait été décisive en faveur de mon client, si j'avais pu la produire.

— Et cette pièce?

— Je l'ai vainement cherchée dans le dossier;

» — Ou plutôt, oui, une seule: c'est chez le remplaçant des Frères de la Doctrine Chrétienne que cet exploit a été accompli. »

Gageons, si le fait est vrai, comme cela ne paraît que trop certain, d'après ce commentaire du *Journal d'Elbeuf*, que les journaux républicains n'en diront rien, et que l'instituteur, pour peu qu'il soit radical, ne sera pas inquiété. Tout au plus le déplacera-t-on..... avec avancement.

LES INONDATIONS EN HOLLANDE.

Une grande partie de la Hollande est inondée depuis plusieurs jours. La situation du Brabant septentrional est navrante. Quarante villages sont envahis par les eaux. Plusieurs personnes ont été noyées; nombre de maisons se sont écroulées. C'est la digue de Nieuwkuyk, entre les villes de Heusden et Allena (Brabant septentrional), qui s'est rompue sur une étendue de soixante mètres et a inondé toute la contrée environnante. La force du courant était telle que plusieurs maisons furent littéralement emportées par les flots, d'autres inondées jusqu'au toit. Les habitants des maisons restées debout, se trouvant dans l'impossibilité de se sauver, agitaient de leurs toits des drapeaux en guise de signal de détresse. On voyait des hommes au haut des arbres et des mères éplorées, entourées de leurs enfants presque nus, sur le sommet des toits. Des vivres sont envoyés par bateaux aux habitants emprisonnés. Les chemins de fer sont en partie détruits. Les communications entre la plupart des villes néerlandaises riveraines de l'Escaut ou de la Meuse ne se font plus que par bateaux.

Etranger.

ANGLETERRE. — Londres, 6 janvier. — Le *Times* annonce que le discours de la Reine, à l'ouverture du Parlement, aujourd'hui, donnera l'assurance que le gouvernement cherche, de concert avec les autres puissances, le moyen d'obtenir une solution satisfaisante de la question grecque, et qu'il a le bon espoir de réussir, aussi bien que dans toutes les autres questions soulevées par le traité de Berlin et qui restent encore à résoudre.

En ce qui concerne l'Irlande, Sa Majesté fera un appel au Parlement, lui demandant de conférer au gouvernement des pouvoirs extraordinaires.

Elle annoncera l'introduction d'un bill sur la propriété et d'un second bill ayant également pour but de remédier aux maux dont souffre l'Irlande, et qui sera désigné sous le nom de « bill gouvernemental des comités. »

TURQUIE. — Des informations de Constantinople constatent que la démarche collective faite dimanche dernier par les ambassadeurs en faveur de la proposition d'arbitrage a produit sur la Porte une grande impression.

c'est ce qui a assuré le succès de M. Bocardet.

— C'est bien malheureux.

— Comment! c'est malheureux. Je te ferai observer que le mot n'est guère aimable pour ce dernier. Puisque, dans tout procès, il est d'usage qu'une des deux parties perde, je ne vois pas pourquoi tu t'affligerais de ce que la chance a été défavorable à M. Bréhier plutôt qu'à son adversaire.

— Il ne s'agit pas, mon père, d'une préférence, mais de la justice.

— Et qui te fait croire que la justice n'ait pas été observée?

— Mon père, j'ai de fortes raisons de le supposer.

Elle raconta la conversation que le hasard lui avait permis d'entendre, en ayant soin de supprimer les insinuations désobligeantes de M^r Bréhier. Sa parole était émue, on devinait qu'elle avait été complètement gagnée à la cause de ce malheureux qui, pour sauver l'honneur de son nom et la mémoire de son père, se condamnait à un douloureux exil.

L'avocat l'écouta attentivement, il ne pouvait se défendre lui-même d'un sympathique intérêt pour le jeune artiste, mais il fit ensuite appel à la raison de sa fille.

— Si cette pièce a été perdue, dit-il, c'est un malheur, mais je n'y puis rien.

— A moins cependant qu'elle ne vous ait été re-

Le maintien comme grand-vizir de Saïd-Pacha, dont la position était menacée, est considérée comme un indice des plus favorables. Saïd-Pacha s'était prononcé, dans le conseil, pour que la Porte demandât l'arbitrage européen, en laissant ressortir l'avantage que cette situation créerait à la Turquie au moment où la Grèce se montre décidée à le refuser.

On croit dans les cercles diplomatiques de Péra que la Porte n'hésiterait plus à demander l'arbitrage, si le gouvernement grec cessait ses préparatifs belliqueux qui produisent en Turquie une irritation croissante.

GRÈCE. — On assure que M. Coumoundouros, répondant à la dernière démarche des représentants des puissances en faveur de l'arbitrage, aurait déclaré que le gouvernement hellénique désirait savoir d'avance sur quelle base s'opérerait l'arbitrage et quelles seraient les garanties données par les puissances pour l'exécution immédiate de la décision du tribunal arbitral.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 janvier.

La Bourse, un peu plus hésitante au début sur les bruits défavorables qui circulent au sujet de la question hellénique, a repris assez vivement dans la seconde partie de la séance: la Grèce accepte dit-on la médiation des puissances.

Les Consolidés arrivent en hausse de 1/16 à 98 15/16 et les marchés étrangers nous envoient des cours plus fermes; le marché reprend à la hausse.

Le bilan de la Banque de France accuse les différences suivantes sur celui du 30 décembre dernier: Augmentation:

Circulation 39,593,000.

Compte des particuliers 42,370,000. L'encaisse diminue de 15,439,000 dont 7,520,000 pour l'or et 6,918,000 pour l'argent; le portefeuille diminue également de 19,739,000, l'escompte des avances de 2,915,000; le Trésor a retiré 59,354,000 de son compte particulier. Les bénéfices de la semaine sont 1,455,000 fr.

Parmi nos Sociétés de crédit, remarquons la fermeté du Crédit foncier de France qui s'avance à 1,460. Le Crédit foncier et agricole d'Algérie est traité de 635 à 640.

La Banque de Paris est l'objet de nombreuses transactions à 1,185. Le Lyonnais tient la corde et après avoir débuté à 1,077.50 reste à 1,100, cours auquel il est très-demandé. Le Mobilier français fait 686.25 et 685; la Société générale, immobilière à 622.50.

La Société française de Crédit est traitée à 695, les Dépôts et Comptes courants font 708.75. Les cours s'élevèrent de 625 à 637.50 sur la Société financière de Paris.

Nos valeurs industrielles ont un marché animé, le Suez reste à 1,355 après 1,340, la Transatlantique ferme à 588.75.

Les fonds étrangers sont bien tenus et le Turc entre autres arrive au cours de 12.50, l'Italien 89.40, le Russe 97.95, le Hongrois 96.85.

Le marché de nos Chemins de fer est encore plus ferme que durant la dernière séance.

Le Lyon à 1,375 gagne 25 fr. sur le cours d'ouverture, le Midi 5 fr. à 1,180, le Nord 20 fr. à 1,775, l'Est s'avance à 770 et l'Orléans reste à 1,345.

Signalons de vives demandes sur la Société nouvelle. Un mouvement important de hausse est prochain sur cette valeur.

Les Omnibus sont à 1,365. On est en reprise à 1,520 sur le Gaz.

mise et que vous ne l'avez égarée.

— Égarée! quelle idée! Je connais trop l'importance de tous les papiers qui sont confiés à ma loyauté, pour me permettre une pareille légèreté. Je conçois que M. Bréhier regrette les quatre-vingt mille francs que le tribunal a refusé de lui allouer, mais, en bonne justice, on ne peut que lui donner le conseil de se résigner.

» Il veut bien ne pas récriminer contre moi, c'est à merveille, mais il ferait bien de se montrer moins injuste envers M. Bocardet. Ce n'est pas une raison, parce qu'on a perdu un procès, pour montrer qu'on croit son adversaire capable d'une infamie. Les soupçons que laisse paraître M. Bréhier ne me plurent pas. Ce n'est pas lui qui eut le beau rôle dans cette affaire, ne l'oubliez pas; il faut bien que je te rappelle l'esprit conciliant dont l'autre fit preuve, les propositions d'arrangement qu'il offrit avec une spontanéité qui j'admire et qui furent injurieusement repoussées.

La voix de l'avocat s'échauffait; il était plus sensible qu'il ne voulait en avoir l'air à la découverte que venait de lui transmettre sa fille, et le trouble qu'il en éprouvait se manifestait par une irritation peu habituelle chez lui.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous sommes à la veille des élections, et chacun s'étonne qu'il n'y ait encore en circulation que la liste du comité démocratique.

Il devait en paraître une seconde: un groupe d'électeurs s'étaient occupés de former une liste de conciliation ne comprenant que des républicains modérés. Aux candidats nouveaux, qui avaient adhéré uniquement par esprit de concorde et de patriotisme, on avait ajouté un certain nombre de noms de la liste démocratique qui ne paraissaient pas indignes de cet honneur.

Cette combinaison semblait toute naturelle, conforme même à la loi de 1878. Il ressort, en effet, des débats auxquels a donné lieu la discussion de cette loi, que tout citoyen qui a accepté la candidature a par cela même livré son nom au public et peut être porté sur toutes listes.

Un projet de liste de conciliation n'est-il pas légal, logique, et conforme au bon sens, surtout lorsqu'on associe des noms républicains, sans les avoir consultés il est vrai, avec d'autres noms honorables et notoirement connus comme républicains?

Or, nous avons reçu aujourd'hui, par la poste, sous pli recommandé, une lettre du comité démocratique qui s'oppose à ce que les noms des candidats, acceptés dans les réunions électorales tenues au théâtre sous la présidence de M. le maire, figurent sur toute autre liste.

Cette interdiction n'a rien qui doive effrayer, ni au point de vue juridique, que nous connaissons parfaitement, ni à aucun autre point de vue. On eût pu passer outre, mais il y a une question de dignité qui prime. Croirait-on les électeurs assez naïfs pour persister à accorder leur confiance à qui n'en veut pas? Non, sans doute, et c'est cette considération d'ordre supérieur et non la crainte de quelque jurisprudence qui fait abandonner le projet.

Donc, en présence de cette méfiance, de ce dédain des électeurs, ceux-ci DOIVENT S'ABSTENIR RIGOREUSEMENT, et ne pas donner leurs suffrages à ceux qui en font fi, et qui, par cela même, ne méritent pas le mandat dont on voulait les honorer.

A quelle inspiration ont obéi en cette circonstance les candidats démocrates? Tout le monde le sait, tout le monde le dit, et nous n'avons pas à le répéter ici.

Les commerçants et les ouvriers qui souffrent le comprendront mieux que personne. C'est à eux d'apprécier qui est capable de défendre leurs intérêts, et qui, jusqu'à ce jour, a su leur donner des gages à cet égard.

M. de Lagrange, receveur des finances, nous adresse la lettre suivante:

« Saumur, 6 janvier 1881.

» Monsieur le Rédacteur,

» Averti par la rumeur publique que mon nom doit figurer sur une liste de conseillers municipaux à élire dimanche prochain, j'ai l'honneur de prévenir les électeurs de la commune de Saumur que je n'ai jamais eu l'intention de briguer le mandat de conseiller, et que je n'ai donné ni ne donnerai à personne l'autorisation de mettre mon nom en avant dans cette circonstance.

» DE LAGRANGE,

» Receveur des finances à Saumur. »

D'après une décision prise en conseil des ministres, l'élection des maires dans toutes les communes qui ne sont pas chef-lieu de département, d'arrondissement ou de canton, aura lieu le dimanche 23 janvier courant.

Un bon avis aux électeurs de notre arrondissement:

Electeurs, n'oubliez pas ceci: En élisant votre conseil municipal vous élirez indirectement votre maire.

1° Dans les chefs-lieux de canton, le maire à la vérité est nommé par le préfet, mais il est pris dans le sein du conseil municipal; par conséquent, si tout le conseil municipal est bon, le maire sera bon, n'en déplaise au préfet.

2° Dans toutes les autres communes, le maire est nommé par le conseil municipal lui-même; le préfet n'a rien à y voir.

Donc, électeurs, en nommant vos conseil-

lers municipaux, vous nommez votre maire; raison de plus pour bien voter.

Le Puy-Notre-Dame. — Le 1^{er} janvier, vers cinq heures du matin, le nommé Touche, Martin, âgé d'environ 65 ans, pêcheur à Passais, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), a été trouvé mort sur le chemin de grande communication n° 38, territoire de la commune du Puy-Notre-Dame (Maine-et-Loire), en face le village de Sanziers.

M. le docteur Guillot, après avoir visité minutieusement le cadavre, a déclaré que la mort de Touche était due à une congestion cérébrale provoquée par le froid et l'excès des boissons alcooliques.

Cizay. — Le lendemain, un incendie a éclaté dans une maison inhabitée, en Piémont, commune de Cizay-la-Madeleine, et appartenant au sieur Vignerou, cultivateur. La toiture et la charpente du grenier, ainsi qu'une certaine quantité de fourrages, ont été la proie des flammes. Ce logement servait de remise et d'écurie. Un cheval qui s'y trouvait au moment de l'incendie a pu être sauvé.

La perte, d'environ 4,500 fr., était couverte par une assurance.

La Société Industrielle et Agricole de Maine-et-Loire vient de publier son Bulletin pour le 1^{er} semestre de 1884 (24^e de la 3^e série, 54^e année). Entre autres travaux insérés dans cette livraison du bulletin, nous citerons: *L'embâcle de la Loire à Saumur*, par M. A. Blavier; *Notice historique sur la Société Industrielle et Agricole*, par M. A. Bouchard; *Les chaux, la filature et la corderie dans la discussion du tarif général des douanes*, par M. Delahaye-Bougère fils; *Observations météorologiques*, etc.

Par décret du 4 janvier, les professeurs des collèges communaux sont divisés en trois ordres divisés chacun en trois classes. Leur traitement minima sera fixé comme suit:

1^{er} ordre: 1^{re} classe, 2,500 fr. — 2^e classe, 2,300 fr. — 3^e classe, 2,100 fr.
2^e ordre: 1^{re} classe, 2,300 fr. — 2^e classe, 2,100 fr. — 3^e classe, 1,900 fr.
3^e ordre: 1^{re} classe, 2,000 fr. — 2^e classe, 1,800 fr. — 3^e classe, 1,600 fr.

SUSPENSION D'UN INSTITUTEUR.

La peine de la suspension, avec privation de traitement pendant six mois, vient d'être prononcée contre M. Bodin, instituteur public à Trans (Loire-Inférieure), pour avoir pris, dit l'arrêté du préfet Herbet, « à l'occasion des compétitions électorales, un rôle et un langage contraires à ses devoirs. »

L'Espérance du Peuple dit à ce propos:

Le gouvernement de M. Ferry réalise la pensée si énergiquement flétrie par M. Thiers; il veut faire de tous les instituteurs communaux des anti-curés; l'instituteur laïque doit devenir, non-seulement l'ennemi de son curé, mais une sorte de commissaire de la République dans sa commune, surveillant les autorités, effrayant les parents qu'il tiendra sous son étroite dépendance, grâce à l'instruction obligatoire. Il est chargé de déchristianiser l'école et de républicaniser la commune.

L'instituteur de Trans ne se prêtait pas à ce rôle, aussi a-t-il été frappé, non parce qu'il s'occupait d'élections, mais parce qu'il ne s'en occupait pas. S'il avait distribué les bulletins de M. le maire, on ne lui aurait rien dit, au contraire; mais il laissait le maire à sa mairie et restait à son école, il en a été puni.

Nous recevons de plusieurs sources des renseignements sur la révocation de cet instituteur, et voici ce que nous écrit un de nos amis:

« A Trans, il y a un maire qui fut chaud bonapartiste (voyez, le gaillard!), aujourd'hui c'est un farouche républicain; les renégats ont de ces ardeurs. Les catholiques, indépendants de son joug, s'appréhendent à renverser ce tyranneau. Le maire, sentant sa situation menacée, voulut effrayer ses adversaires en frappant un coup de foudre: l'instituteur est l'innocente victime payant pour le parti conservateur.

Il y avait à peine deux ans que cet instituteur était à Trans. Doux, bon chrétien, dévoué aux enfants, il les instruisait bien, et

surtout ne négligeait rien pour les rendre vertueux. Pas une mauvaise note ne tachait son dossier de sous-maître et d'instituteur en titre. Aimé des enfants, possédant la confiance des parents, il avait porté le nombre des enfants fréquentant l'école de 50 en moyenne à 85.

Le 13 décembre, l'inspecteur visite sa classe. Il la trouve, comme toujours, bien tenue. Il revient une seconde fois, fait sortir un enfant de 14 ans et lui demande si l'instituteur s'occupait d'élections; l'enfant qui avait le mot fait par ses parents, ennemis du curé, répond que oui.

C'était un insigne mensonge, mais on en avait besoin. L'inspecteur a dressé un dossier et, sans enquête, sans certitude, sans mettre l'instituteur à même de se justifier, sans preuves, sans autre témoignage que celui d'un enfant de onze ans qui répète une leçon, l'instituteur a été non pas changé, mais cassé de sa place. Et le pauvre malheureux, tout le monde à Trans l'attesterait, ne s'est jamais occupé d'élections. Sa place était sa seule ressource, car il ne possède rien et de plus a ses parents, deux vieillards et sa sœur, à sa charge.

Il était trop chrétien, cela a suffi. »

Nous n'avons rien à ajouter à ces faits, qui montrent d'eux-mêmes ce qu'est devenue la liberté sous la République, et comment est respectée l'indépendance des instituteurs laïques, mais chrétiens.

ANGERS.

La réunion publique du Cirque-Théâtre, annoncée depuis quelques jours par les journaux républicains, s'est terminée mercredi soir par un joli coup d'éteignoir.

Il y avait environ douze cents personnes dans la salle.

Avant qu'aucun orateur ait pu prendre la parole sur les questions électorales de l'ordre du jour, une discussion vive s'est engagée, à propos de la constitution du bureau, entre M^r Robert d'un côté, MM. Guignard et Beucher de l'autre, et la discussion s'est brusquement terminée par la retraite de M. Robert et l'extinction subite des becs de gaz.

Tableau!
Sainte fraternité! O union républicaine, voilà de vos coups! (J. de Maine-et-Loire.)

TOURS.

Dans toutes les grandes villes voisines, il y a une liste de candidats au Conseil municipal opposée à celle de l'administration. A Tours, une liste avait été formée par des commerçants, en dehors de toute pensée politique. On n'a eu en vue que l'honnête gestion des intérêts de la ville par des hommes choisis indistinctement dans tous les partis et, de préférence, parmi les hommes qui n'appartiennent et font profession de n'appartenir à aucun parti.

On lit à ce sujet dans le *Journal d'Indre-et-Loire*:

« Huit conseillers sortants, les moins énergumènes et les plus expérimentés, avaient été inscrits sur la liste des commerçants. Nous avons accepté leurs noms, nous faisant un devoir de faire abnégation de nos sentiments personnels qui auraient peut-être entravé les efforts méritoires d'une partie des électeurs.

Mais, au dernier moment, les conseillers sortants accueillis par nous ont cru devoir s'incliner devant une volonté autocratique qui leur a interdit de se joindre à nous.

De cœur avec nous et avec les hommes raisonnables, ces hommes faibles, habitués aux concessions, à la dépendance, après avoir manifesté, jusqu'à la dernière heure, une répugnance qui dure encore, se joignent enfin aux Rivière, aux Gilbert, aux Cadot, aux Royer, etc., etc., c'est-à-dire à ceux qui ont résolu d'entraîner notre Conseil municipal dans les tripotages que l'on connaît et les plus détestables besognes politiques.

Puisqu'ils le veulent, les commerçants de Tours se passeront d'eux. Ils verront, dimanche, que les électeurs sont avec les commerçants et non avec les tripoteurs de l'argent des contribuables et les brouillons politiques qui nous divisent. »

Une singulière rencontre. — Le 4^{er} janvier, M. Roussel, propriétaire et adjoint au maire de Ferrière-sur-Beaulieu, chassait dans des bois, aux environs de la commune de Sen-

nevières (arrondissement de Loches), au lieu dit Beauregard. Tout à coup, dit l'*Indépendant* de Tours, les chiens rencontrèrent un énorme sanglier et se mirent à sa suite. L'animal suivi de près se jeta dans un fourré et tint tête aux chiens; ceux-ci allaient être déchirés par la bête furieuse, quand le chasseur lui lança un coup de fusil chargé à plomb. Le sanglier sembla ne pas faire attention à ce coup de feu. M. Roussel s'empressa alors de charger son fusil à balle et fit feu une seconde fois. L'animal, atteint légèrement par la balle, bondit sur le chasseur et lui porta au mollet un terrible coup de sa défense. Jeté sur le dos du sanglier, M. Roussel fut traîné ainsi pendant une dizaine de minutes; tombé à terre, le sanglier sembla ne pas s'occuper de son adversaire et partit au petit trot dans les bois voisins.

Quelques minutes après cet accident, M. Roussel fut trouvé par deux autres chasseurs. Une voiture fut amenée et l'infortuné chasseur conduit à son domicile où il reçut les premiers soins.

CHATELLERAULT.

Avant-hier matin, vers 5 heures, deux capitaines d'infanterie se rendaient à leur caserne, lorsqu'en passant sur la promenade ils entendirent une détonation suivie de gémissements. Ils se dirigèrent aussitôt dans la direction d'où paraient les cris et ils aperçurent bientôt, malgré l'obscurité, quelqu'un qui se cramponnait à un banc de pierre.

C'était un homme paraissant n'avoir pas plus de 30 ans. Il était mort lorsque les officiers essayèrent de le relever. Ce malheureux s'était tué en se tirant une balle de revolver sur la tempe droite.

L'identité du corps n'a pu être constatée; cet infortuné, bien vêtu, portait un chapeau acheté à Bordeaux. On a retrouvé dans sa poche pour toute fortune une pièce de dix centimes et un billet de théâtre de Bordeaux.

LA ROCHE-SUR-YON.

Les RR. PP. Passionnistes de La Roche-sur-Yon, expulsés le 5 novembre dernier, ayant l'intention de vendre leur immeuble, avaient prié le préfet de Girardin de faire lever les scellés apposés sur les portes de la chapelle. Le citoyen préfet accorda ce qu'on lui demandait, mais aux conditions suivantes:

- « Les Pères s'engageront à n'intenter aucune action relativement aux suites de l'exécution des décrets.
- « Ils renonceront à toute demande en dommages-intérêts pour le préjudice matériel qui aurait pu être causé.
- « Ils promettent de ne pas célébrer le culte dans leur chapelle.

Les Pères ont refusé de se soumettre; il leur a été déclaré, en conséquence, que les scellés intérieurs levés à 8 heures auparavant allaient être rétablis. Ce qui vient d'être fait au milieu de l'indignation générale.

(Gazette de France.)

On écrit d'Oléron, 4 janvier:

« Le trois-mâts de Saint-Nazaire *Alphonse*, capitaine Henri, venant de Marseille avec un chargement de savon et de soufre, a sombré près du rocher le Cabouret. Tout l'équipage a péri. La mer a déposé sur la plage plusieurs débris, les papiers du bord et un homme que l'on suppose être le capitaine. »

Faits divers.

Il y a quelques jours, un paysan breton a été trouvé pendu à l'arrière d'un train du chemin de fer de la Compagnie d'Orléans. Afin, sans doute, de faire le voyage gratuitement, d'une station à une autre, il s'était établi au-dessous du serre-frein. Il s'est pris malheureusement par la ceinture à un crampon d'attache, et traîné sur la voie, il a succombé pendant le trajet; on l'a relevé, les pieds horriblement meurtris et comme usés par le frottement contre le sol.

(Union bretonne.)

On sait généralement qu'en Russie, comme dans l'Amérique du Sud, les convenances n'interdisent pas de fumer; mais on

ignore combien l'usage du tabac est devenu fréquent chez le beau sexe en Russie:

« Ces jours derniers, écrit une dame au *Herold* de Saint-Petersbourg, je pris un billet de première classe pour Moscou, et je voulus entrer dans un wagon de dames seules. J'ouvre la portière; je recule suffoquée; les dix dames déjà installées fumaient toutes. Je demandai au chef de train s'il n'y avait pas de wagon pour dames où il fût défendu de fumer; il n'en existe pas. Je fus obligée de me réfugier dans un wagon ordinaire, interdit aux fumeurs. »

Calino, valet de pied.

— Calino, je vais faire mes visites, vous prendrez une vingtaine de mes cartes. Vous vous metrez à côté du cocher. Vous descendrez, vous sonnerez et vous distribuerez les cartes.

— Oui, madame.

A la quinzième maison, Calino se présente à la portière de la voiture avec un air mystérieux:

— Je dois dire à madame que... tout de même... il y a une carte... je ne sais pas si je dois la donner.

— Elle est déchirée?...

— Oh! non, madame, elle est bien propre.

— Eh bien?...

— Dam, madame... tout de même... c'est l'as de pique!

Dernières Nouvelles.

Le vaisseau le *Navarin* a mouillé hier sur la rade de Brest. Deux remorqueurs, le *Souffleur* et l'*Infatigable*, sont allés le chercher au large d'Ouessant. On pensait que les amnésiés pourraient débarquer dans la journée; ils partiront pour Paris aujourd'hui vendredi dans l'après-midi et arriveront demain samedi, à 4 heures du matin, à la gare Montparnasse.

D'après le *Temps*, notre ministre des affaires étrangères a envoyé au gouvernement grec une dépêche pour lui recommander d'accueillir la proposition d'arbitrage dont la France a pris l'initiative.

Le gouvernement français a jugé utile, en raison de sa situation particulière à l'égard de la Grèce, et de la part qu'il a prise à la défense de ses intérêts, d'intervenir isolément, après avoir pris part, par l'intermédiaire de son représentant, à la démarche collective des ambassadeurs.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 10 janvier 1884.

LAZARE LE PATRE

Drame en 5 actes, dont un prologue, de M. Bouchardy.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron DU POTET (22^e année). — Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N^o, 25 cent. — **Traitement des Maladies** par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

Cinq francs par mots, Livres et Musique. — Maison Abel PILON, 33, rue de Fleurus, à Paris. (Voir aux annonces.)

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Rouh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau; les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des en-

fauls, 51 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, débilités, d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue.

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie. Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain, bien nourrit et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraison prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — Dedé, professeur de chimie.

N° 68,380. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraî-

chissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878

Pour DÉTACHER
TOUTES LES ÉTOFFES
Demandez
**L'ESPRIT MINÉRAL
ZUCCANI**
le seul
ne laissant
aucune odeur.

FLACON Paul MILLOT, Pr^{nc} FLACON
1^{er} 50 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 3^{is} 50
Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt chez M. ERNOUL, pharmacien.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —		11 h. 55 matin.	
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —		9 16 soir.	
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 55 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 28 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 90	» 25	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	592 50	»	10
6 % amortissable	86 60	» 10	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1445	»	10	Canal de Suez	4345	»	10
4 1/2 %	115 70	» 15	»	Obligations foncières 1877	356	»	1	Société autrichienne	615	»	5
5 %	119 90	» 15	»	Obligations communales 1879	457	»	1	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	520	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	458	»	2	Est	387 50	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	508	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	737 50	»	»	Midi	387 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	»	»	Crédit mobilier	680	»	2 50	Nord	392 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	506	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	827 50	»	»	Orléans	390	»	»
— 1865, 4 %	528	»	»	Est	765	»	7 50	Ouest	388	»	»
— 1869, 3 %	410	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1565	»	17 50	Paris-Lyon-Méditerranée	389	»	»
— 1871, 3 %	402	»	»	Midi	1187	»	50 22 50	Paris (Grande-Ceinture)	391 25	»	»
— 1875, 4 %	513	»	1	Nord	1765	»	5	Paris-Bourbonnais	390	»	»
— 1876, 4 %	513 75	»	75	Orléans	1342	»	50	Canal de Suez	565	»	»
Banque de France	3875	»	»	Ouest	840	»	5				
Comptoir d'escompte	1017 50	15	»	Compagnie parisienne du Gaz	1510	»	2 50				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS, GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir.
4 — 44 —	omnibus-mixte.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE ROBERT.

Par jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 3 janvier 1881, le sieur Robert Ambroise, boulanger à Saint-Florent, failli, a été déclaré excusable.

Pour extrait :

(8) Le greffier, L. BONNEAU.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE.

Moyennant rente viagère.

UNE MAISON

TOUTE MEUBLÉE.

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 74.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (9)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT.

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER

PRÉSENTMENT.

En totalité ou par parties.

UNE MAISON

Près la gare d'Orléans.

Composée de six pièces au rez-de-chaussée; au premier étage, quatre pièces; trois greniers, deux cours, puits et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER un fonds de commerce, avec bonne clientèle, en roucherie, mercerie, lingerie, épicerie, — librairie, — bureau de tabac, etc., etc.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN JOLI CHIEN A POIL BAS

Âgé de vingt mois.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture.

S'adresser au bureau du journal.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

ON DEMANDE DE SUITE une domestique capable.

De bonnes références seront exigées.

S'adresser : 18, rue Beaurepaire.

FABRIQUE DE GRILLAGES EN TOUS GENRES.

ESNAULT

56, Rue de la Visitation, SAUMUR.

Poulaillers, Faisanderies, Volières, etc.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS.

LE

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).

ABONNEMENTS :

PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

PARIS :

10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS :

14 centimes le numéro.

QUARANTE-QUATRE VOLUMES SONT EN VENTE

Le volume broché, Paris, 3 fr.

Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Belot, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féry, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Labourieu, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccaro, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :

LE DERNIER CORSAIRE Par Charles DESLYS et Jules CAUVAIN.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

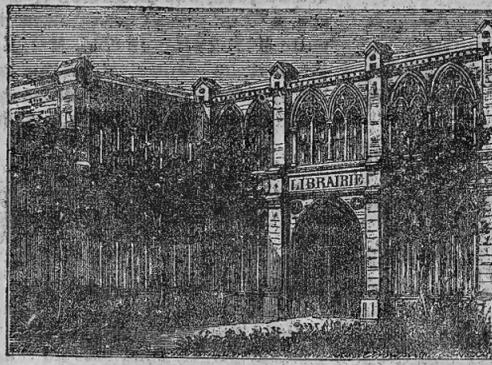
33, RUE DE FLEURUS PARIS LIBRAIRIE ABEL PILON RUE DE FLEURUS, 33 PARIS

A. LE VASSEUR, SUCCESSEUR, ÉDITEUR

5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de CENT fr. le paiement est divisé en VINGT mois

Dictionnaires Encyclopédies Histoire Géographie Littérature Philosophie Sciences Industrie Beaux-Arts



5 FRANCS par MOIS jusqu'à 100 Francs d'acquisition

Les recouvrements se font par mandats présentés au domicile du souscripteur

Architecture Construction Ouvrages illustrés Voyages Romans Publications artistiques Gravures

PUBLICATIONS NOUVELLES

GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL de la FRANCE, de l'ALGÉRIE et des COLONIES, suivi d'un ARMORIAL des principales villes de France. — 409 cartes in-folio accompagnées d'un texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : 225 fr., payables 5 fr. par mois.

En préparation : L'ART NATIONAL par H. DU CLEUZIOU, 2 vol. gr. in-8°, illustrés de 40 chromolithographies, 20 grav. hors-texte et 800 bois dans le texte.



Quina Laroche

FLIXIR VINEUX (Extrait des 3 Quintipinas) Apéritif. Fortifiant. Fébrifuge. Recommandé contre les AFFECTIONS D'ESTOMAC, ANÉMIE, MANQUE DE FORCES, SUITES DE COUCHES, LANGUEUR, FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc. PARIS, 22 et 19, RUE DROUOT & LES PHARMACIES.



Sirop Codéine Zed Le SIROP de D^r ZED est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, pur, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux involontaires, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc. PARIS, 22 et 19, rue Drouot, chez les Pharmaciens.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.



COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE :

Incendie. 61 millions. Vie. 174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

Troisième Edition.

LETTRES

sur

LE BEAU EN LITTÉRATURE

Par M. l'abbé MERIT,

Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.

En vente chez M. DEZÉ.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.